



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	17

Date de la convocation :
22/04/2025

Date de l'affichage :
22/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 28 avril à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre Philippe Carpentier, Christian Carteyrade, Sylvie Devassine, Isabelle Dos Reis, Elodie Dolhadille Jansen, Fabian Herrero, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Tricou Sébastien, Françoise Turribio, Daniel Weyh.

Procurations :
Madame Karine Noguera donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu
Madame Isabelle Pinon donne procuration à Madame Françoise Turribio
Madame Josiane Julien donne procuration à Madame Sylvie Devassine

Absents excusés : Monsieur Alain Courtois, Madame Mireille Gassier

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Daniel Weyh

Délibération n°D2025_25 : Programme des travaux d'aménagement de voie, de création de trottoirs et d'amélioration de chaussées, approbation du plan de financement et sollicitation des fonds de concours 2025 de la Communauté de Commune de Petite Camargue

Dans le cadre de la programmation 2025 de réfection et d'aménagement de voiries, la commune a priorisé un programme de travaux qui porte à la fois sur l'amélioration de la sécurité sur certains tronçons de voirie communales par la purge de racines notamment et la reprise d'anomalies, l'aménagement de voies par la création de trottoirs, le confortement et l'amélioration des voiries.

Il concerne : la place Silhol fortement dégradée, le chemin de Valbournes devenu dangereux à cause de la déformation de la chaussée, la section du chemin du Bosquet qui conduit au cimetière, la reprise d'une défektivité de la chaussée dans la rue du Hameau, la section de l'Avenue de la Camargue située devant l'école élémentaire qui sera réaménagée afin de créer un trottoir, le Chemin de la Tour des Canabières et l'amélioration du passage à gué situé Rue du Stade.

Le montant global des travaux est estimé à : **129 957,44 euros HT.**

Postes de dépenses	Travaux	Montant HT
Les Canabières	Réaménagement carrefour et voirie	12 953.42
Avenue de la Camargue	Création d'un trottoir	49 551.39
Valbournes	Elargissement de chaussée et purge de racines	4 785.06
Chemin du Bosquet	Elargissement de chaussée et accès cimetière	15 302.76
Place Silhol	Travaux de sécurité	28 326.27
Rue du Stade	Réaménagement passage à gué	16 402.86
Rue du Hameau	Création d'un puits perdu	2 635.68
Programme 2025	TOTAL HT	129 957.44

Le plan de financement en est le suivant :

Financiers	Programmes	Montant € HT	Taux	Etat
Communauté de Communes de Petite Camargue	Fonds de concours 2025	55 000.00	42.32%	Objet de la présente
Commune	Autofinancement	74 957.44	57.68%	BP 2025
	TOTAL OPERATION HT	129 957.44	100%	

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'adopter le programme de travaux, évalué à **129 957.44 € HT** ;
- D'approuver le plan de financement du programme de travaux ;
- **De solliciter la Communauté de Commune de Petite Camargue** dans le cadre des fonds de concours pour l'année 2025 pour un montant de **55 000.00 euros minimum** ;
- **Dit que ce montant pourrait être revalorisé automatiquement sans nouvelle délibération, dans la limite du montant plafond des fonds de concours 2025 fixé par la Communauté de Communes de Petite Camargue jusqu'à épuisement et à concurrence de la prise en charge financière par la commune d'un montant au moins égal à la moitié du financement communautaire** ;
- Dit que l'opération est inscrite sur le budget principal 2025 de la commune ;
- Dit que les travaux seront effectués sur l'année 2025 ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur Sébastien Tricou pour signer les pièces se rapportant à la demande de fonds de concours de la Communauté de Communes de Petite Camargue.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
André BRUNDU

